



HAL
open science

Licence Sciences du langage

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Sciences du langage. 2010, Université Lille 3 - Sciences humaines et sociales. hceres-02037142

HAL Id: hceres-02037142

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037142>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Rapport d'évaluation d'une mention de licence Vague D

Université : UNIVERSITE CHARLES-DE-GAULLE LILLE 3
N° demande : S3100017632
Domaine : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
Mention : SCIENCES DU LANGAGE

Appréciation générale :

La création de la licence mention « Sciences du langage » répond aux objectifs de redéploiement de l'Université Lille 3 dans le cadre de l'établissement public de coopération scientifique « Université Lille Nord de France ». Etablie à partir d'un tronc commun pour les acquisitions initiales, notamment en « linguistique comparée », elle propose plusieurs parcours qui revêtent chacun un intérêt pour une insertion professionnelle en divers lieux et en divers domaines.

La formation de licence mention « Sciences du langage » est très complète et organisée très logiquement.

Si la licence mention « Sciences du langage » n'offre pas en elle-même de débouchés professionnels, elle constitue un mode d'acquisition de compétences substantielles pour l'accès à certains métiers (par exemple, « orthophoniste »).

Les parcours proposés sont : « Français langue étrangère ou seconde » (FLE/S) : ouverture sur le monde, jusqu'à évoquer les métiers de l'international (interprétariat/traduction) ou sur les problématiques de l'intégration des étrangers ; « Langue des signes française » (LSF) : mise en situation par rapport aux politiques relatives aux personnes handicapées ; « Traitement automatique des langues » (TAL) : dont les données relatives à la lexicographie, ou la terminographie peuvent s'avérer substantielles pour la connaissance des langages experts ; « Linguistique » qui ouvre sur la poursuite des études en master et, au-delà des métiers de la recherche, invite au développement de la connaissance des langues.

Les points les plus forts :

1-	La transformation d'un des parcours proposés dans le cadre d'autres licences en une licence mention « Science du langage » est validée par le flux d'étudiants ainsi que par les structures de recherche mises en place dans l'université (formation adossée à l'UMR 8163 « Savoirs, Textes, langage » (STL), CNRS - Universités Lille 3/Lille 1).
2-	Le tronc commun de cette formation couvre l'ensemble des matières : syntaxe, sémantique, morphologie, phonétique, phonologie, linguistique. La formation offre aux étudiants plusieurs parcours qui revêtent un intérêt certain pour une insertion professionnelle. Les méthodes d'enseignement retenues permettent de repérer rapidement les étudiants en « situation de décrochage ». Différents dispositifs sont mis en place, par le biais des instances universitaires, pour assurer les orientations professionnelles.
3-	Cette formation accorde à la connaissance de la langue anglaise une place privilégiée, agencée en fonction des contextes européens et internationaux.

Les points les plus faibles :

1-	L'organisation de la licence « Sciences du langage » ne permet pas une diversification du corps enseignant comme elle aurait pu le présupposer. La section CNU 7 est la principale représentée même si quelques enseignants sont rattachés aux sections CNU 9, 11 et 17 (Philosophie).
----	--

2-	
----	--

3-	
----	--

Recommandations :

La formation de licence mention « Sciences du langage », bien que très complète et organisée très logiquement, aurait peut-être pu intégrer quelques autres enseignements, optionnels ou mutualisés avec d'autres formations, en sociologie et en psychologie, ce qui aurait rendu compte, de manière plus visible, de la transversalité des compétences, notamment pour la connaissance des mutations que connaissent les langues de par le monde (disparition, réification, artificialisation) et la connaissance des phénomènes de langage dans tous types de discours.

Echelle d'appréciation (cf. feuille "Signification de la notation")

A+ : répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation ;

A : répond très bien ou bien aux critères d'évaluation ;

B : répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation ;

C : répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation.

Notation (A+, A, B, C) : A+

Signification de la notation pour l'évaluation des licences

La synthèse d'une expertise ne se limite pas à l'utilisation d'une échelle de notation qui ne traduirait rien d'autre qu'une simple gradation dans la qualité de dossiers examinés ; elle doit éviter une présentation réductrice de leur valeur. Les formations n'étant pas universellement comparables, la rédaction du paragraphe « appréciation générale » devra clairement mettre en évidence le type de justifications qui ont conduit l'expert à positionner le dossier dans la catégorie choisie « A+ », « A », « B » ou « C ». En effet, chacune de ces quatre catégories peut correspondre à des situations très différentes dont on fournit ci-après quelques exemples-type. Néanmoins, le paragraphe « appréciation générale » doit être considéré indissociable de *la lecture minimale* de la synthèse.

La notation « A+ » signifie

- Cette formation répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation.

La notation « A » peut signifier

Soit :

- Cette formation répond très bien ou bien aux critères d'évaluation.
- La formation est excellente ou très bonne, elle répond de façon satisfaisante ou *très* satisfaisante sur la plupart des critères d'évaluation, mais elle présente un nombre restreint de points faibles qui *doivent être corrigés* pour rejoindre réellement la catégorie des formations d'excellence.
- Les différents critères d'évaluation sont globalement très bons, sans point faible rédhibitoire, mais pas suffisamment de points forts remarquables pour compenser réellement ses quelques points faibles mineurs.

La notation « B » peut signifier

Soit :

- Cette formation répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation.
- La formation est *bonne, voire très bonne*, elle répond de façon satisfaisante ou même *très* satisfaisante sur plusieurs critères d'évaluation, mais elle présente un nombre restreint de points faibles importants qui *doivent être corrigés impérativement*.
- L'existence de cette formation est tout à fait justifiée, mais elle présente des points faibles importants qui doivent être *impérativement* corrigés.
- Les différents critères d'évaluation sont globalement moyens ou bons, sans points faibles totalement rédhibitoires, mais pas suffisamment de points forts.

La notation « C » peut signifier

Soit :

- Cette mention répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation.
- Cette formation présente trop de points rédhibitoires.
- Cette formation ne présente pas ponctuellement d'aspects totalement rédhibitoires, mais elle ne répond que très médiocrement à de trop nombreux critères d'évaluation.
- L'existence de cette formation n'est pas justifiée au niveau local ou régional compte tenu de l'existence de formations similaires, plus attractives ou mieux adossées à la recherche, sur le même site.